



Source_{asbl}

SOURCE asbl

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR
LA RIVE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Source ASBL

Rue de la Senne 78, 1000 Bruxelles

02/512 71 75

info@sourceasbl.be

Pour des raisons d'ergonomie de lecture et d'écriture, ce rapport d'activité n'est pas rédigé en écriture inclusive mais il s'adresse néanmoins tant aux hommes, qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

« La rédaction de ce rapport d'activités se base sur le modèle de rapport proposé à l'Annexe 2 de l'Arrêté de 2019 du Collège réuni (COCOM) relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion. »

Avec le soutien de :



TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Présentation de l'institution asbl Source	6
Le projet	6
Principes qui guident notre action.....	6
LA RIVE - PRÉSENTATION DU DISPOSITIF	7
Capacité d'accueil.....	7
Un accompagnement structuré et individualisé	7
Un dispositif généraliste inscrit dans le travail en réseau	7
L'accès au logement durable comme objectif prioritaire	8
Cadre d'intervention	8
Travail en réseau.....	9
Formation et développement professionnel de l'équipe	10
PROJET COLLECTIF	12
Un projet institutionnel au service de l'inclusion sociale.....	12
Un cadre porteur de sens et de valeurs	12
Des actions collectives pour soutenir l'autonomie et le lien social.....	12
Participation des hébergés et vie communautaire	13
Le collectif au service du parcours individuel	13
Une dynamique en évolution	13
POST-HÉBERGEMENT	14
Aide à l'installation	14
Projets de logements de transit	15
Quelques chiffres du post-hébergement	15
LOGEMENT ACCOMPAGNÉ	20
Une convention formalisée avec la personne accompagnée	20
Modalités et intensité de l'accompagnement.....	20
Une logique de continuité et de passage de relais	21
Quelques chiffres du logement accompagné.....	20
ÉLÉMENTS STATISTIQUES 2025	24
CONCLUSION	29

NOM DE LA MAISON D'ACCUEIL :
LA RIVE, SOURCE ASBL

ADRESSE : RUE DE LA SENNE 78, 1000 BRUXELLES

TÉLÉPHONE : 02 512 72 04

EMAIL : INFO@SOURCEASBL.BE



INTRODUCTION

L'année **2025** s'inscrit dans une dynamique de **consolidation** et de **renforcement** des actions menées au sein de la maison d'accueil **La Rive**, dans un contexte social marqué par la **complexification** croissante des situations de précarité et par des difficultés persistantes d'**accès au logement**. Face à ces enjeux, le service est resté pleinement engagé dans sa **mission d'accueil**, de **soutien** et d'**accompagnement** des personnes et des familles, et en veillant à proposer des réponses **adaptées**, **respectueuses** et centrées sur les **besoins spécifiques** de chacun.

Cette dynamique s'est accompagnée, en **2025**, de l'arrivée d'une **nouvelle coordination**, constituant un moment **structurant** pour le service. Ce changement a permis d'assurer la **continuité** du travail engagé tout en ouvrant un espace de **réflexion** et d'**ajustement des pratiques**, dans le respect des **valeurs institutionnelles** et du **cadre** existant. Il a également favorisé une attention renforcée à la **cohérence des interventions** et au **soutien des équipes** dans un environnement de plus en plus complexe.

Des **investissements significatifs** en matière d'**infrastructures** ont été réalisés pour garantir des conditions d'accueil **dignes** et **sécurisantes**. Des **travaux** ont notamment concerné l'**unité familles**, nécessitant une **organisation interne renforcée**, une **communication étroite** avec les familles concernées et une **vigilance** particulière quant à la **continuité de l'accompagnement**.

Tout au long de l'année, de **nombreux temps institutionnels**, **collectifs** et **partenariaux** ont rythmé la vie de la maison d'accueil. **Réunions communautaires**, **activités collectives** et **projets extérieurs** ont constitué des leviers essentiels pour favoriser le **lien social**, la **participation** des personnes hébergées et leur **bien-être psychosocial**, tout en renforçant la dynamique collective et le **vivre-ensemble**.

Enfin, l'année **2025** a confirmé l'importance du **travail en réseau** et de la **collaboration transversale** entre les différents services de l'**ASBL Source**. Les synergies développées entre **La Rive**, **SOLIA** et **La Rencontre**, ainsi que les **partenariats externes** autour de l'**accès au logement**, ont contribué à renforcer la **cohérence des parcours** et à soutenir des trajectoires de **sortie de l'hébergement** plus **sécurisées** et **durables**.

PRÉSENTATION DE L'INSTITUTION ASBL SOURCE

Créée en 1959, l'ASBL Source a pour mission d'**accompagner** et de **soutenir** les personnes **sans logement** ou en situation de grande **précarité**, dont les parcours de vie fragilisés ne permettent pas toujours une construction personnelle stable.

Notre action s'articule principalement autour de deux dispositifs: la maison d'accueil **La Rive** et le centre d'accueil de jour **La Rencontre**, auquel est rattaché le service de soutien à la parentalité **L'Arbre à Bulles**.

En 2024, nous avons élargi notre offre en créant **Solia**, un nouveau service (**AIPL**) destiné à proposer un **accompagnement** et un **soutien psychosocial** en vue d'une **insertion durable** par le **logement**.

LE PROJET

La Rive a pour mission d'offrir un **hébergement temporaire**, un **accompagnement psychosocial individualisé** et un **soutien** dans la reconstruction de l'**autonomie**, afin de permettre aux **personnes** et **familles** en situation de **précarité** de retrouver une **stabilité** de vie et de préparer leur **insertion sociale**. Les **maisons d'accueil** s'inscrivent ainsi dans une logique de **lutte contre l'exclusion sociale**, en assurant à chacun un **accueil respectueux**, la satisfaction des **besoins fondamentaux**, ainsi qu'un **accompagnement adapté** vers des solutions de **logement durable**.

Pour atteindre cet **objectif**, Source développe et soutient la création de **centres d'accueil** et de **lieux de rencontre** favorisant l'**autonomie**, le **bien-être** et la **réinsertion sociale** des personnes accompagnées. Elle œuvre également au **renforcement** :

1. de la compréhension critique des réalités sociales;
2. des capacités d'analyse, de choix, d'action et d'évaluation;
3. ainsi que du sens des responsabilités et de la participation active à la vie sociale, économique, culturelle et politique.

L'association peut réaliser tout acte utile à la concrétisation de son **projet social** : **acquisition** ou **gestion de biens**, mise à disposition de **ressources**, développement d'**activités** générant des bénéfices, pour autant que ceux ci soient intégralement **réinvestis** dans la poursuite de son **but désintéressé**. Elle peut également **collaborer**, se rapprocher

ou **fusionner** avec des organismes poursuivant des objectifs similaires.

Conformément à ses **statuts**, l'ASBL ne peut en aucun cas **distribuer d'avantages patrimoniaux** à ses **fondateurs**, membres ou **administrateurs**. Seuls les **services fournis gratuitement** dans le cadre de son **objet social** sont permis.

PRINCIPES QUI GUIDENT NOTRE ACTION

Les principes et valeurs fondamentales de l'ASBL Source

Les **valeurs fondamentales** de l'ASBL Source s'appuient sur le **respect de la dignité** de chacun, l'**autonomie**, la **réhabilitation** de la place individuelle, une **communication bienveillante** et réfléchie, la **consolidation des liens sociaux** et la **tolérance**.

Source privilégie la **solidarité** et l'**inclusion**, en mettant l'**écoute**, l'**empathie** et la **bienveillance** au cœur de son **accompagnement**, afin d'assurer à tous un **accueil chaleureux** et **non jugeant**. L'association favorise également la **responsabilisation** et la **participation active** des personnes suivies, tout au long de leur **parcours**. Elle défend l'**équité** et la **justice sociale**, lutte contre toute forme de **discrimination** ou d'**exclusion** et agit en **partenariat** avec les acteurs locaux.

L'ensemble des services proposés repose sur quatre axes structurants :

- un accueil à dimension humaine, accessible et basé sur le « bas seuil » ainsi que la réduction des risques;
- une attention portée aux enfants, tout en soutenant les parents, en particulier les familles monoparentales;
- une approche humaine, visant à donner du sens à chaque intervention et à éviter toute standardisation;
- un travail en réseau, indispensable dans le contexte bruxellois, où la collaboration interservices est essentielle.

L'engagement de Source s'inscrit dans une lutte constante contre la précarité et l'exclusion sociale, qui constitue le fil conducteur de toutes ses actions.



LA RIVE

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

La maison d'accueil **La Rive** est un dispositif d'hébergement généraliste à bas seuil, destiné aux **hommes isolés, aux couples et aux familles avec enfants** en situation d'absence de chez soi. Elle propose un **hébergement temporaire** assorti d'un accompagnement psychosocial global, visant la stabilisation des situations et l'accès à des solutions durables.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des familles, celles-ci sont hébergées dans un **bâtiment distinct**, attenant au centre de jour, garantissant un cadre sécurisé et adapté, séparé des espaces réservés aux hommes isolés et aux couples.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité d'accueil du service se répartit comme suit.

- **Hommes isolés et couples** : 12 chambres individuelles et 2 chambres pour couples, soit **16 lits**, situés au **78, rue de la Senne**.
- **Familles avec enfants** : 4 chambres de configurations variées, pour une capacité de **18 lits**.

La capacité totale de la maison d'accueil est de **34 places**, tous publics confondus.

UN ACCOMPAGNEMENT STRUCTURÉ ET INDIVIDUALISÉ

L'hébergement constitue un **outil au service d'un accompagnement global**. Chaque personne hébergée bénéficie d'un suivi **social individualisé**,

co-construit avec elle, en lien avec au moins un·e travailleur·euse social·e référent·e. Les projets d'accompagnement sont adaptés aux besoins, aux capacités et au rythme de chacun.

L'équipe est **pluridisciplinaire et composée exclusivement de travailleurs sociaux**, permettant une prise en charge globale des situations (sociales, administratives, familiales, psychosociales). Cette organisation favorise des interventions coordonnées et cohérentes.

UN DISPOSITIF GÉNÉRALISTE INSCRIT DANS LE TRAVAIL EN RÉSEAU

En tant que maison d'accueil généraliste à bas seuil, La Rive accueille des publics aux parcours parfois complexes. Cette réalité implique un **ancrage fort dans le travail en réseau**, tant avec les services sociaux que médico-psychologiques et judiciaires.

La collaboration avec des partenaires spécialisés permet d'assurer des **orientations adaptées**, d'éviter les ruptures de parcours et de renforcer la continuité de l'accompagnement. Une attention particulière est également portée à la **formation continue des équipes**, afin d'adapter les pratiques aux évolutions du public et du secteur.

L'ACCÈS AU LOGEMENT DURABLE COMME OBJECTIF PRIORITAIRE

L'accès à un logement stable constitue un **axe central du projet**. Grâce à différents partenariats, La Rive bénéficie d'**attributions de logements adaptés aux capacités financières** des personnes accompagnées, favorisant des trajectoires d'insertion durables.

Par ailleurs, Source est agréée pour assurer des **accompagnements à domicile**, dans le cadre du **post-hébergement** et du **logement accompagné**. Ces suivis, proposés à court, moyen ou long terme, visent à **sécuriser la sortie d'hébergement**, à prévenir les ruptures et à soutenir l'autonomie résidentielle.

CADRE D'INTERVENTION

UNE APPROCHE BAS SEUIL FONDÉE SUR LA RÉDUCTION DES RISQUES

La Rive s'inscrit dans une **approche bas seuil** et applique une politique de **réduction des risques (RDR)**, visant à limiter les conséquences négatives des comportements à risque, notamment en lien avec les assuétudes.

Cette approche repose sur le **respect de la dignité**, l'absence de jugement, la continuité de l'accueil et la prise en compte du parcours et des choix des personnes hébergées.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

L'approche se traduit concrètement par :

- **Un accès inconditionnel et continu**
Une ouverture **24h/24 et 7j/7**, garantissant la continuité de l'accueil et limitant les situations de mise en danger liées aux contraintes horaires.
- **Une présence éducative permanente**
Une vigilance constante de l'équipe, permettant la détection précoce des situations critiques et des interventions rapides et adaptées.
- **Des actions d'information et de prévention**
Une information régulière, claire et accessible sur les risques liés aux consommations et les moyens de les réduire.

- **Un accompagnement psychosocial individualisé**
Un soutien visant la stabilisation des situations, l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement de l'autonomie.

Ces modalités contribuent à la création d'un **environnement sécurisant**, respectueux des droits et des trajectoires individuelles.

« Ici, je me sens accueilli sans jugement, je peux venir quand j'en ai besoin, même en pleine nuit. On m'a aidé à reprendre confiance et à envisager un nouveau départ. »

« L'équipe est toujours là pour répondre à mes questions et m'accompagner dans les moments difficiles. »

PERSONNES EN SITUATION JUDICIAIRE

L'absence de logement constitue un facteur aggravant de vulnérabilité judiciaire. La Rive peut accueillir des personnes **sortant de détention** ou soumises à des mesures alternatives (surveillance électronique, libération conditionnelle).

Des freins subsistent, notamment administratifs (communication avec les établissements pénitentiaires, exigences des tribunaux d'application des peines, méconnaissance des droits). La coordination du service s'appuie sur les pratiques du secteur afin d'améliorer l'effectivité de cet accueil.

SANTÉ MENTALE

La santé mentale est pleinement intégrée à l'accompagnement proposé. Les troubles, qu'ils soient légers, modérés ou sévères, **ne constituent pas un critère d'exclusion**.

L'intervention repose sur :

- une **approche individualisée** ;
- la **mobilisation ou la création d'un réseau de soins** ;
- le **renforcement de la résilience** et des capacités de projection.

SOUTIEN AUX FAMILLES ET AUX ENFANTS

Les familles bénéficient d'un accompagnement spécifique, tenant compte de leurs responsabilités parentales.

- **Soutien global à la famille** : accompagnement des parents dans leurs projets et le respect des obligations scolaires et parentales.
- **Accueil différencié** : hébergement séparé des hommes isolés, garantissant un cadre sécurisant.
- **Soutien à la parentalité** : renforcement des compétences parentales, espaces de répit, dispositifs spécifiques en cas de violences intrafamiliales.

Collaboration avec l'Arbre à Bulles

La collaboration avec l'**Arbre à Bulles** permet de renforcer la prise en compte des besoins des enfants à travers :

- des **conseils d'enfants et d'adolescents** ;
- des **espaces d'expression adaptés à l'âge** ;
- une attention particulière portée au vécu des enfants dans leur contexte résidentiel.

Cette synergie contribue à un **accompagnement familial global, cohérent et structuré**.

Collaboration avec Solia

La collaboration transversale avec Solia (AIPL) s'articule autour de permanences organisées chaque semaine, afin de proposer un accompagnement spécifique : une permanence est dédiée aux couples et aux hommes seuls, tandis qu'une autre est réservée aux familles. Ce dispositif permet d'offrir une écoute adaptée aux besoins de chaque public et de favoriser une prise en charge sur mesure.

En partenariat étroit avec La Rive, Solia met en œuvre un travail collaboratif visant à soutenir les personnes dans leurs démarches liées au logement. Les équipes coordonnent leurs interventions pour faciliter l'accès à un logement stable, accompagner les bénéficiaires dans la recherche de solutions adaptées et assurer un suivi régulier. Cette synergie garantit un parcours cohérent, où l'expertise de chacun contribue à lever les freins et à renforcer l'autonomie des personnes hébergées.

Par ailleurs, la concertation entre Solia et La Rive permet de mutualiser les ressources et d'optimiser l'accompagnement global, en alliant soutien administratif, orientation vers les droits sociaux, et aide à la gestion quotidienne du logement. Cette approche transversale vise à offrir un cadre sécurisant et à favoriser l'insertion durable des bénéficiaires dans leur environnement résidentiel.

TRAVAIL EN RÉSEAU

Le travail en réseau constitue un pilier essentiel de notre mission. Une part importante des personnes que nous hébergeons dispose déjà d'un réseau d'intervenants, avec lequel nous devons collaborer étroitement. Cette coordination permet de garantir un accompagnement cohérent, complet et adapté aux besoins de chaque personne. Elle repose également sur la complémentarité des différents services, chacun possédant ses propres compétences et domaines d'action.

COLLABORATION AUTOUR DE L'ACCÈS AU LOGEMENT

Dans la continuité de notre mission d'accompagnement vers l'autonomie, La Rive travaille en partenariat avec plusieurs acteurs du logement.

- **Logement Pour Tous (LPT)**

Nous avons accompagné un hébergé qui, après son passage à La Rive, a pu accéder à un logement via ce service. Cette collaboration a permis d'assurer une transition fluide et sécurisée vers un logement stable.

- **AIS¹ Delta**

Une famille actuellement suivie par notre service a pu obtenir un logement au sein de l' AIS Delta. Ce partenariat favorise un accès au logement durable pour les familles qui rencontrent des difficultés sur le marché locatif classique.

- **Fami-Home** permet quant à lui de proposer des solutions de logement assorties d'un accompagnement adapté
- **Cellule Captation et Création de Logements (CCL)**, permettant l'accès à des logements.
- **Samu Social**, dans le cadre du projet *Housing First*.

1 - Agence Immobilière Sociale

SANTÉ MENTALE ET CONTINUITÉ DES SOINS

Bitume

La Rive s'inscrit activement dans le **Réseau BITUME**, initié par Source en partenariat avec l'ASBL Transit et le Samu Social. Ce réseau vise à construire et soutenir des trajectoires d'accompagnement concertées pour des personnes sans abri présentant des problématiques lourdes ou chroniques. Il permet une mise en commun des expertises, une meilleure lisibilité des parcours et une continuité des prises en charge.

Les concertations se déroulent dans le respect du **secret professionnel partagé**, avec l'accord formel de l'utilisateur, avec ou sans sa présence directe, tout en reconnaissant son rôle et sa place centrale.

Ces rencontres permettent une meilleure connaissance du paysage institutionnel bruxellois, des missions de chaque structure et renforcent la collaboration et les échanges entre les différents acteurs de terrain. Le fait que les concertations aient lieu dans différentes institutions favorise la compréhension mutuelle et l'interconnaissance.

Grâce à sa participation, La Rive enrichit ses pratiques, oriente de manière plus efficace les bénéficiaires et assure une continuité de prise en charge. En effet, BITUME offre la possibilité d'inscrire l'utilisateur dans une trajectoire de soin et d'assurer un accompagnement au fil du temps. L'effet positif est la mise en place de ce réseau qui permet d'éviter les ruptures dans le parcours de soin et/ou d'intégration de la personne, de coordonner les interventions et d'apporter des réponses plus adaptées aux situations complexes.

L'implication de La Rive au sein de BITUME offre un levier majeur supplémentaire pour augmenter la qualité de l'accompagnement, renforcer les partenariats et inscrire le service dans une dynamique régionale collaborative.

Par ailleurs, La Rive est également en lien avec le réseau WaB (wallon et bruxellois), qui offre une continuité d'accompagnement pour les personnes dont le projet de vie ou de relogement se situe en dehors de la Région de Bruxelles Capitale.

Maison médicale de la Senne

En 2025, Source a formalisé une convention de collaboration avec la **Maison médicale de la Senne**, afin de renforcer l'accès aux soins et la continuité médicale des personnes accompagnées par la maison d'accueil La Rive. Cette convention vise à garantir un suivi médical accessible, y compris après la sortie de l'hébergement, et à faciliter l'orientation des personnes vers des consultations médicales adaptées. Elle prévoit notamment des modalités claires de prise de rendez-vous par La Rive, l'utilisation d'une fiche de liaison, ainsi que l'application du tiers payant lorsque les conditions de mutuelle sont remplies. Ce partenariat constitue un levier important pour sécuriser les parcours de soins des personnes accueillies et renforcer le travail en réseau autour de la santé.

FORMATIONS ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DE L'ÉQUIPE

En 2025, la formation continue du personnel de la maison d'accueil La Rive a constitué un **axe prioritaire de soutien à la qualité de l'accompagnement** et à la prévention de l'épuisement professionnel. Les formations et supervisions suivies par les travailleur·euses ont visé à renforcer les compétences professionnelles, à adapter les pratiques aux réalités du public accueilli et à consolider la cohérence des interventions au sein de l'équipe.

SUPERVISION D'ÉQUIPE ET SOUTIEN AUX PRATIQUES

Des **supervisions d'équipe régulières** ont été organisées tout au long de l'année pour l'équipe de La Rive. Ces espaces de travail collectif ont permis aux professionnel·les de prendre du recul sur les situations rencontrées, d'analyser les pratiques, de travailler les dynamiques d'équipe et de prévenir les risques d'usure professionnelle.

PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'équipe de La Rive a été activement impliquée dans des formations à l'**analyse des risques psychosociaux**, tant au niveau du service que dans des dispositifs transversaux au sein de l'ASBL Source.

- Mieux identifier les facteurs de stress et de surcharge liés au travail en maison d'accueil.
- Renforcer les mécanismes de prévention collective.
- Améliorer les conditions de travail et la communication au sein des équipes.

ACCOMPAGNEMENT DES VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Plusieurs travailleur·euses de La Rive ont suivi des formations spécifiques relatives à l'**accompagnement des victimes de violences conjugales et intrafamiliales**.

SANTÉ MENTALE ET ACCOMPAGNEMENT PSYCHOSOCIAL

Dans un contexte marqué par une augmentation des problématiques de **souffrance psychique et de santé mentale**, l'équipe a participé à des formations visant à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de précarité présentant des troubles psychiques.

AUTRES AXES DE FORMATION

L'équipe de La Rive a également pris part à des formations et temps d'apprentissage portant notamment sur :

- le **secourisme (recyclage)** ;
- la **santé alimentaire** et les ateliers cuisine ;
- la participation à des **réseaux sectoriels** favorisant l'accès à la culture et à la citoyenneté(art 27) ;
- ainsi que des démarches (**capacity building**), soutenant la réflexion collective autour des valeurs institutionnelles et des pratiques professionnelles.

L'ensemble de ces formations et supervisions s'inscrit dans une **démarche de formation continue**, indispensable au regard de la complexité croissante des situations rencontrées en maison d'accueil. Elles contribuent directement à la qualité de l'accompagnement, au soutien des équipes et à la consolidation du travail en réseau.



PROJET COLLECTIF

UN PROJET INSTITUTIONNEL AU SERVICE DE L'INCLUSION SOCIALE

Porté par la maison d'accueil **La Rive**, le projet collectif s'inscrit dans le cadre institutionnel de l'ASBL Source. Véritable levier contre l'exclusion sociale, il offre à chaque résident la possibilité de retrouver sa place dans la société, en tant qu'individu et citoyen responsable de son parcours. Le vivre-ensemble est encouragé dans un environnement structurant, favorable à l'épanouissement et à la reconstruction personnelle.

UN CADRE PORTEUR DE SENS ET DE VALEURS

La mise en œuvre du projet repose sur la volonté de donner du sens aux actions quotidiennes. L'équipe privilégie une approche individualisée, humaine et respectueuse du rythme de chacun, en évitant toute standardisation :

- la reconnaissance globale de chaque personne ;
- la responsabilisation et l'engagement des résidents dans la vie collective ;
- un accompagnement psychosocial individualisé ;

- la gestion du groupe dans un cadre non médicalisé, notamment face aux problématiques d'assuétudes et de cohabitation

Ces principes, structurants ont orienté l'action de l'équipe en 2025 et se sont concrétisés au quotidien dans la vie de la maison.

DES ACTIONS COLLECTIVES POUR SOUTENIR L'AUTONOMIE ET LE LIEN SOCIAL

En 2025, le projet collectif s'est consolidé grâce au développement d'activités régulières, pensées comme des outils éducatifs et psychosociaux. Organisées sur place ou à l'extérieur, elles ont pour objectifs :

- de rompre l'isolement ;
- de réduire le stress inhérent à la précarité ;
- de faciliter la rencontre entre les différents profils (hommes seuls, couples, familles) ;
- de renforcer l'estime de soi et la confiance.

Les ateliers pâtisserie, le bingo et les sorties collectives offrent des espaces de partage, d'expression et de plaisir, tout en soutenant le travail éducatif et relationnel.

Les activités en groupe viennent enrichir l'accompagnement individuel. Les observations réalisées

durant ces temps collectifs apportent des éléments précieux sur les compétences relationnelles, les ressources et les difficultés des personnes.

PARTICIPATION DES HÉBERGÉS ET VIE COMMUNAUTAIRE

La participation des résidents constitue un pilier du projet. Des réunions communautaires mensuelles leur permettent de s'exprimer sur le quotidien de la structure :

- exprimer besoins et difficultés ;
- prévenir et réguler les tensions ;
- comprendre le cadre et les règles collectives ;
- co-construire des solutions et améliorer le fonctionnement.

Les hébergés sont encouragés à s'impliquer dans la vie collective, renforçant ainsi leur sentiment d'appartenance, leur autonomie et leur responsabilité.

LE COLLECTIF AU SERVICE DU PARCOURS INDIVIDUEL

Le collectif vient compléter l'accompagnement individualisé. Les temps partagés facilitent l'observation, les échanges et le soutien informel, ce qui enrichit le travail social réalisé lors des suivis personnalisés.

UNE DYNAMIQUE EN ÉVOLUTION

Dans la continuité des orientations de 2024, l'année 2025 a vu le projet prendre de la maturité, avec une meilleure articulation entre les valeurs, le cadre institutionnel et les actions concrètes. Cette progression illustre la volonté de La Rive de renforcer l'implication des hébergés, de soutenir le vivre-ensemble et de faire du collectif un levier d'émancipation et de reconstruction.



POST-HÉBERGEMENT

Le post hébergement constitue une **mission reconnue et encadrée** des maisons d'accueil. Ce dispositif vise à assurer la **continuité de l'accompagnement psychosocial** des personnes après leur sortie de l'hébergement, dans une logique de sécurisation des parcours et de prévention des ruptures.

Le post hébergement est proposé sur une base **volontaire** et fait l'objet d'une **convention signée** entre la maison d'accueil et la personne accompagnée. Il s'inscrit dans un **Projet d'Insertion Personnalisé**, co construit avec la personne, définissant les objectifs, les actions et les engagements réciproques.

Cet accompagnement est **limité dans le temps**, pour une durée de **trois mois renouvelable**, et s'appuie sur la mobilisation des ressources de la personne ainsi que sur un **travail en réseau étroit** avec les partenaires concernés (CPAS, services de santé, acteurs du logement, services d'accompagnement spécialisés). Il comprend un soutien psychosocial, administratif et budgétaire, ainsi qu'un accompagnement à l'installation et au maintien dans le logement.

À travers ce dispositif, La Rive vise à **sécuriser la transition entre l'hébergement et le logement autonome**, à soutenir l'autonomie des personnes et à favoriser une stabilisation durable de leur situation résidentielle et sociale.

AIDE À L'INSTALLATION

Au moment du départ de la maison d'accueil La Rive pour intégrer son logement, nous proposons un accompagnement dans différentes étapes de préparation :

- réalisation de l'état des lieux avec la personne ;
- mise en place des contrats avec les fournisseurs d'énergie ;
- recherche de mobilier en collaboration avec le SIL², si nécessaire ;
- organisation du déménagement avec l'équipe de La Rive et, si besoin, l'équipe du SIL.

Une partie administrative complète également cet accompagnement :

- introduction d'une demande de prime d'installation, si la personne est éligible ;
- interpellation du CPAS compétent pour les aspects financiers (ex : aide financière, prise en charge d'une partie du loyer, facture d'énergie au tarif social...); ;
- si la situation l'exige, changement de CPAS.

2 - SIL : Service d'installation en logement

PROJETS DE LOGEMENTS DE TRANSIT

L'asbl possède, outre ses trois immeubles situés rue de la Senne (hébergeant la Rive et la Rencontre, Solia) et rue d'Anderlecht, un quatrième immeuble conventionné rue de Woeringen, dont les quatre appartements sont réservés aux bénéficiaires de Source.

Un avantage important réside dans la possibilité de bénéficier d'un accompagnement régulier par les travailleurs sociaux, qui restent disponibles selon les besoins des bénéficiaires.

Ces logements de transit ont été mis en place en collaboration avec l' AIS *Logement Pour Tous*. Leur objectif est d'aider les personnes à retrouver une certaine autonomie, tout en leur facilitant la recherche d'un logement indépendant. La durée maximale d'occupation de ces logements est de 18 mois. Au terme de cette période, il est possible de conclure un bail classique, permettant à la personne de rester dans le logement et d'accéder à une stabilité plus durable. Cette démarche vise à sortir de la précarité de logement, à envisager de nouvelles perspectives telles que la reprise de formations ou encore la réinsertion professionnelle.

Lorsqu'un logement se libère, une réflexion collective est menée afin de déterminer quel candidat serait le plus adapté pour intégrer le logement.

Plusieurs critères sont alors examinés pour garantir une intégration réussie et un départ de la maison d'accueil dans des conditions optimales de sécurité :

- la capacité de la personne à gérer son autonomie ;
- la nature et l'ampleur des besoins en accompagnement administratif ;
- la qualité du lien établi durant le séjour à la maison d'accueil ;
- la continuité de l'accompagnement à assurer ;
- la possibilité de transition vers un service d'accompagnement externe, présent sur une plus longue durée.

QUELQUES CHIFFRES DU POST-HÉBREGELEMENT

RÉPARTITION PAR TRANCHES D'ÂGE

	2024	2025
Moins de 18 ans	3	7
De 25 à 30 ans	Inconnu	1
De 18 à 24 ans	Inconnu	2
De 31 à 39 ans	1	1
de 40 à 49 ans	1	3
De 50 à 59 ans	1	1
Plus de 65 ans	Inconnu	1

En 2025, on observe une augmentation notable du nombre de jeunes de moins de 18 ans (7 contre 3 en 2024), ce qui traduit une évolution du public accueilli vers un profil plus jeune. Les autres tranches d'âge restent relativement stables, avec une légère progression chez les 18-24 ans (2) et une présence continue des personnes de 25 à 30 ans (1), de 31 à 39 ans (1), de 40 à 49 ans (3), de 50 à 59 ans (1) et de plus de 65 ans (1). Cette diversité d'âge confirme que le dispositif est adapté à différents moments du parcours de vie.

Problématiques rencontrées

	2024	2025
Logement	11,76 %	12,82 %
Déménagement	11,76 %	10,26 %
Rupture familiale	5,88 %	2,26 %
Difficultés administratives	5,88 %	7,69 %
Juridique	5,88 %	5,13 %
Emploi	11,76 %	5,13 %
Santé physique	5,88 %	7,69 %
Assuétudes	11,76 %	5,13 %
Solitude	5,88 %	2,56 %
Parentalité	5,88 %	7,69 %
Endettement	5,88 %	7,69 %
Difficulté financière	11,76 %	12,82 %
Violences conjugales	Inconnu	2,56 %
Violences intrafamiliales	Inconnu	2,56 %

Les problématiques majeures restent le logement et les difficultés financières, avec une légère hausse de leur prévalence en 2025 (logement : 12,82 %; difficultés financières : 12,82 %). Les déménagements et les difficultés administratives se maintiennent autour de 10 % et 7 %, respectivement. On note également une baisse des problématiques liées à l'emploi (5,13 % en 2025 contre 11,76 % en 2024), aux assuétudes (5,13 % en 2025 contre 11,76 % en 2024), à la solitude et aux ruptures familiales. Par ailleurs, les violences conjugales et intrafamiliales apparaissent pour la première fois dans les statistiques de 2025 (2,56 % chacune), reflétant une meilleure prise en compte de ces enjeux.

Type de logement occupé

	2024	2025
De transit	50 %	50 %
Autre	50 %	16,67 %
AIS	Inconnu	33,33 %

La répartition reste équilibrée en 2024 avec 50 % de logements de transit et 50 % d'autres types. En 2025, on observe une diversification : les logements de transit représentent toujours 50 %, mais les logements AIS prennent une part significative (33,33 %), tandis que les autres types diminuent à 16,67 %. Cela indique une évolution vers une plus grande variété de solutions d'hébergement, favorisant l'accès à des logements plus pérennes.

Type de bail contracté

	2024	2025
Convention d'occupation	50 %	50 %
Classique - 1 ans	Inconnu	16,67 %
Autre	50 %	33,33 %

En 2025, la moitié des personnes accompagnées bénéficient toujours d'une convention d'occupation (50 %), tandis que les baux classiques sur un an et les autres types de baux apparaissent plus fréquemment (16,67 % et 33,33 %). Cette évolution suggère une transition progressive vers des situations locatives plus stabilisées.

Difficultés liées au logement actuel

	2024	2025
Trop petit	33,33 %	20 %
Insalubre	33,33 %	20 %
Trop isolé	33,33 %	20 %
Difficultés de gestion du logement	Inconnu	20 %
Difficultés avec le propriétaire	Inconnu	20 %

Les difficultés majeures restent le manque d'espace, l'insalubrité et l'isolement, qui concernent chacun 20 % des situations en 2025 (contre 33,33 % en 2024). Les difficultés de gestion du logement et avec le propriétaire sont également relevées (20 %), ce qui met en avant la nécessité d'un accompagnement renforcé sur ces aspects.

Fréquence de l'accompagnement

(tous types de démarches confondues sur l'année)

	2024	2025
Au moins 12 interventions sur l'année (ponctuel)	50 %	16,67 %
Moins de 12 interventions sur l'année (léger)	50 %	33,33 %
Au moins 35 interventions sur l'année (régulier)	Inconnu	50 %

L'accompagnement implique au moins

	2024	2025
Visite à domicile	40 %	26,32 %
Une rencontre en permanence sociale	20 %	26,32 %
Un contact téléphonique	40 %	31,58 %
Un accompagnement physique vers un autre service	Inconnu	15,79 %

L'accompagnement s'intensifie en 2025, avec 50 % des personnes bénéficiant d'au moins 35 interventions sur l'année (régulier), contre une majorité de suivis ponctuels ou légers en 2024. Les visites à domicile (26,32 %), les rencontres en permanence sociale (26,32 %) et les contacts téléphoniques (31,58 %) sont les modalités privilégiées, tandis que l'accompagnement physique vers un autre service reste minoritaire (15,79 %).

Démarches réalisées avec la personne (ou le ménage)

	2024	2025
Administratif	11,76 %	14,63 %
Finance, revenus	11,76 %	12,2 %
Endettement	11,76 %	9,76 %
Déménagement	5,88 %	9,76 %
Logement	11,76 %	7,32 %
Emploi, formation, scolarité	11,76 %	4,88 %
Assuétudes	5,88 %	2,44 %
Aide alimentaire	5,88 %	4,88 %
Lutte contre la solitude	5,88 %	4,88 %
Soutien à la parentalité	5,88 %	2,44 %
Ruptures familiales	5,88 %	2,44 %
Justice, soutien juridique, droit de séjour	5,88 %	9,76 %
Gestion budgétaire	Inconnu	2,44 %
Santé physique	Inconnu	7,32 %
Santé mentale	Inconnu	2,44 %
Violences conjugales	Inconnu	2,44 %

Les démarches administratives, financières et liées au logement représentent la majorité des interventions, avec une hausse du soutien administratif (14,63 % en 2025) et un maintien des interventions sur les revenus, l'endettement et le déménagement. De nouveaux axes apparaissent, tels que la santé physique (7,32 %), la santé mentale (2,44 %), les violences conjugales (2,44 %) et la gestion budgétaire (2,44 %), illustrant la diversification de l'accompagnement.

La situation générale du ménage à évolué

	2024	2025
S'est améliorée	50 %	40 %
S'est dégradée	50 %	20 %
S'est stabilisée	Inconnu	40 %

En 2025, 40 % des ménages voient leur situation s'améliorer, 20 % se dégrader et 40 % se stabiliser. Si l'amélioration reste significative, la part de ménages dont la situation se dégrade diminue par rapport à 2024, ce qui traduit un impact globalement positif de l'accompagnement.

Raisons de la clôture de l'accompagnement

	2024	2025
À l'initiative du service	1	2
Durée convenue atteinte	Inconnu	2
À la demande de la personne	Inconnu	1
Décès	Inconnu	1

Les clôtures sont principalement liées à l'initiative du service (2), à la durée convenue atteinte (2), à la demande de la personne (1) ou au décès (1). Cela montre que la sortie de l'accompagnement se fait majoritairement dans le cadre d'un processus maîtrisé et adapté aux besoins.

Le lieu de vie de la personne à la clôture du dossier

	2024	2025
Toujours en logement	1	5
Ne sait pas	Inconnu	1

En 2025, la majorité des personnes restent en logement (5 sur 7), alors que les autres situations (inconnues ou non renseignées) sont marginales. Ce maintien dans le logement témoigne de la réussite du dispositif, en permettant à une grande partie des bénéficiaires d'accéder à une stabilité résidentielle.

On observe une évolution vers un public plus jeune, une diversification des problématiques et des solutions de logement, ainsi qu'une intensification de l'accompagnement. La majorité des bénéficiaires parviennent à stabiliser ou améliorer leur situation, confirmant l'utilité du travail social mené au quotidien.



LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Dans le prolongement du post hébergement, **La Rive** développe un dispositif de **logement accompagné**, reconnu par la COCOF, destiné à soutenir les personnes ayant accédé à un logement autonome mais rencontrant encore des fragilités susceptibles de compromettre leur maintien dans celui-ci.

UNE CONVENTION FORMALISÉE AVEC LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE

Le logement accompagné est proposé sur une base **volontaire** et fait l'objet d'une **convention écrite** entre la maison d'accueil et la personne accompagnée.

L'accompagnement s'inscrit dans un **Projet d'Insertion Personnalisé**, co-construit avec la personne, précisant les objectifs, les actions prévues, les modalités d'évaluation et les conditions de réajustement ou de clôture du suivi.

MODALITÉS ET INTENSITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT

En 2025, le logement accompagné s'est caractérisé par un **accompagnement régulier**, principalement réalisé sous forme de **visites à domicile**.

La fréquence des interventions permet :

- un suivi de proximité ;
- une détection précoce des difficultés ;
- et un ajustement rapide de l'accompagnement lorsque cela s'avère nécessaire.

L'accompagnement comprend :

- un **accompagnement psychosocial** ;
- un soutien **administratif** (droits sociaux, CPAS, démarches liées au logement) ;
- un accompagnement **budgétaire** ;
- ainsi qu'un travail de coordination du réseau autour de la personne (CPAS, services de santé, AIS, services spécialisés).

Ces modalités se reflètent directement dans les indicateurs relatifs aux **types d'accompagnement réalisés** et à leur **fréquence**, présentés dans la partie chiffrée du rapport.

UNE LOGIQUE DE CONTINUITÉ ET DE PASSAGE DE RELAIS

Le logement accompagné s'inscrit dans une **logique de continuité de l'accompagnement**, en relais du post hébergement, et vise à préparer un **passage de relais progressif** vers des services d'accompagnement à plus long terme lorsque la situation le permet.

Lorsque les objectifs définis dans la convention sont atteints, ou lorsque la situation se stabilise, l'accompagnement peut être clôturé de manière concertée, en veillant à maintenir les liens nécessaires avec le réseau.

À travers ce dispositif, La Rive adapte l'intensité et la durée de l'accompagnement aux besoins réels des personnes, favorisant une **stabilisation durable** des situations résidentielles et sociales.

Le post hébergement et le logement accompagné constituent des outils complémentaires permettant d'assurer la continuité de l'accompagnement, de sécuriser les parcours de sortie de l'hébergement et de favoriser une stabilisation durable dans le logement.

Le dispositif de **logement accompagné** constitue un autre axe essentiel de notre mission d'accompagnement social post hébergement. Il s'adresse aux personnes résidant désormais dans un logement autonome, et ayant besoin d'un soutien intensif pour consolider leur stabilité résidentielle et sociale. Afin d'y parvenir nous assurons :

QUELQUES CHIFFRES DU LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Nombre de membres du ménage dans la tranche d'âge

	2024	2025
Moins de 18 ans		
De 31 à 39 ans	1	
De 29 à 50 ans	1	1

La répartition par tranche d'âge montre une stabilité dans la composition des ménages, avec une présence constante de personnes âgées de 29 à 50 ans sur les deux années et une diminution du nombre de personnes dans la tranche des 31 à 39 ans.

Problématiques rencontrées

	2024	2025
Déménagement	15,35 %	14,29 %
Difficultés administratives	15,38 %	0 %
Emploi	15,38 %	14,29 %
Solitude	15,38 %	14,29 %
Logement	7,69 %	0 %
Rupture familiale	7,69 %	0 %
Difficultés financières	7,69 %	14,29 %
Santé physique	7,69 %	14,29 %
Santé mentale	7,69 %	14,29 %

En ce qui concerne les problématiques rencontrées, on observe une évolution significative. Si les difficultés administratives, liées au logement et à la rupture familiale étaient présentes en 2024, elles disparaissent totalement en 2025. À l'inverse, les difficultés financières, de santé (physique et mentale) et la solitude, initialement mineures, augmentent nettement en 2025, passant de 7,69 % à 14,29 %. Cette évolution traduit un changement dans les besoins des personnes accompagnées, nécessitant des interventions plus ciblées sur ces aspects.

Difficultés rencontrées durant l'année écoulée

	2024	2025
Avec les locataires	100 %	0 %
Avec la gestion du logement	0 %	50 %
Avec le voisinage	0 %	50 %

Les difficultés spécifiques rencontrées durant l'année écoulée illustrent une transformation du vécu résidentiel : alors que l'ensemble des colocataires avaient rencontré des difficultés en 2024 (100 %), aucune difficulté n'est relevée en 2025. À l'inverse, la gestion du logement et le voisinage deviennent des sources de tension, affectant 50 % des ménages. Cette donnée met en lumière l'importance de l'accompagnement pour favoriser une intégration harmonieuse dans le logement.

Accompagnement réalisé en partenariat avec des services d'aide

	2024	2025
Logement	25 %	14,29 %
Santé physique	25 %	14,29 %
Emploi	25 %	14,29 %
CPAS	12,5 %	14,29 %
Aide sociale généraliste	12,5 %	14,29 %
Finance, endettement	0 %	14,29 %
Santé mentale	0 %	14,29 %

L'accompagnement réalisé en partenariat avec les services d'aide reflète également une adaptation aux besoins. Si les interventions portaient principalement sur le logement, la santé physique et l'emploi en 2024 (25 %), on observe en 2025 une diversification vers la finance, la santé mentale et l'aide sociale, chacune mobilisée à hauteur de 14,29 %.

Fréquence des visites à domicile durant l'année écoulée

	2024	2025
2 visites par mois	100 %	100 %

La fréquence des visites à domicile demeure stable avec 2 visites par mois pour tous les ménages en 2024 et 2025, soulignant la régularité de l'accompagnement.

Accompagnement psychosocial

	2024	2025
Régulier (2 actions/interventions par mois)	50 %	
Ponctuel (- de 2 actions par mois)	50 %	
Intensif (+ de 2 actions par mois)	0 %	100 %

En matière d'accompagnement psychosocial, on constate un passage d'un suivi régulier et ponctuel (50 % chacun en 2024) à un accompagnement intensif en 2025 (100 %).

Accompagnement budgétaire

	2024	2025
Ponctuel (- de 2 actions par mois)	100 %	100 %

L'accompagnement budgétaire reste ponctuel et systématique pour tous les ménages sur les deux années, confirmant l'importance de la gestion financière dans le maintien de la stabilité en logement.

Accompagnement administratif

	2024	2025
Ponctuel (- de 2 actions par mois)	50 %	50 %
Aucune intervention	50 %	0 %

De même, l'accompagnement administratif évolue, passant de 50 % de suivis ponctuels et 50 % sans intervention en 2024, à une couverture totale en 2025 (100 % de suivis ponctuels), ce qui démontre une réponse accrue aux besoins administratifs des ménages.

Résultats de l'accompagnement au logement

	2024	2025
Stabilisation de la situation	50 %	100 %
Amélioration	50 %	0 %

Enfin, les résultats de l'accompagnement au logement sont particulièrement encourageants : alors qu'en 2024, 50 % des situations étaient stabilisées et 50 % en amélioration, en 2025, 100 % des ménages bénéficient d'une stabilisation durable.

Ces chiffres illustrent une progression positive du dispositif, avec une adaptation constante aux besoins des personnes, une intensification du suivi et une collaboration accrue avec les partenaires du réseau. L'ensemble des indicateurs confirme la pertinence de l'accompagnement proposé et son impact sur la stabilisation des parcours résidentiels et sociaux.



ÉLÉMENTS STATISTIQUES 2025

L'année 2025, a permis l'hébergement de dizaines de personnes avec des profils différents. Ci-dessous un aperçu complet de la collecte des données concernant les hébergés.

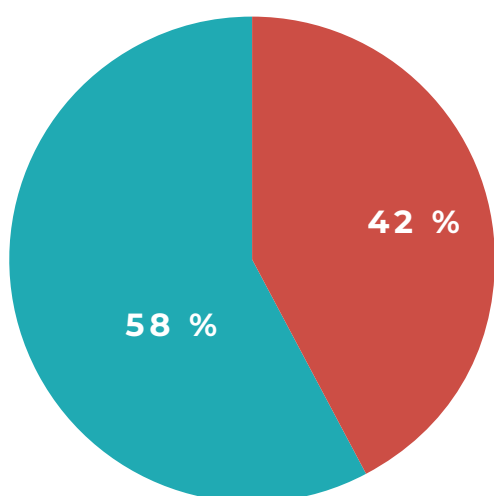
Ci-dessous sont repris les différents résultats obtenus.

Récurrence des demandes d'hébergement dans la maison d'accueil

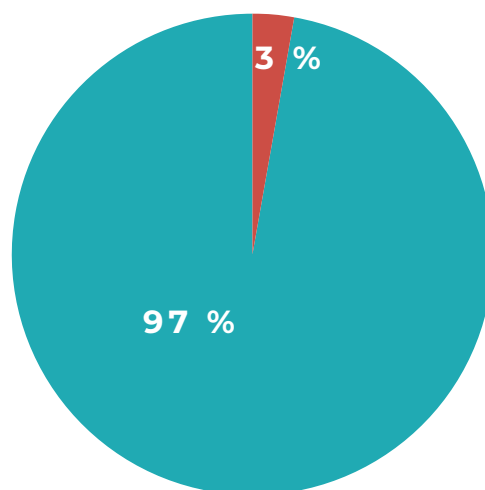
En termes de demandes, en 2025, nous avons accueillis 97 % de personnes pour un premier hébergement et 3 % de personnes pour un deuxième hébergement.

Nombre d'enfants et d'adultes

En 2025, nous avons accueillis un total de 19 personnes adultes et 14 enfants accompagnants leur parents 58 % d'adultes et 42 % de parents accompagnés de leur(s) enfant(s).



■ Adultes
■ Enfants

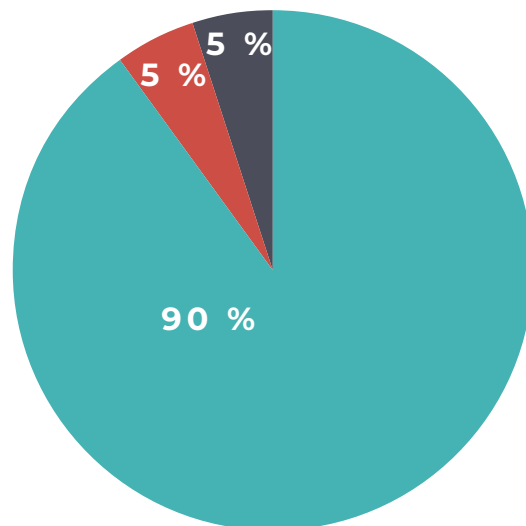


■ Premier séjour
■ Deuxième séjour

Origine de la demande

En 2025, 90 % des demandes d'accueil émanent directement des personnes elles mêmes, tandis que 5 % proviennent des hôpitaux et 5 % d'autres services tels que les CPAS, les administrateurs de biens ou les avocats.

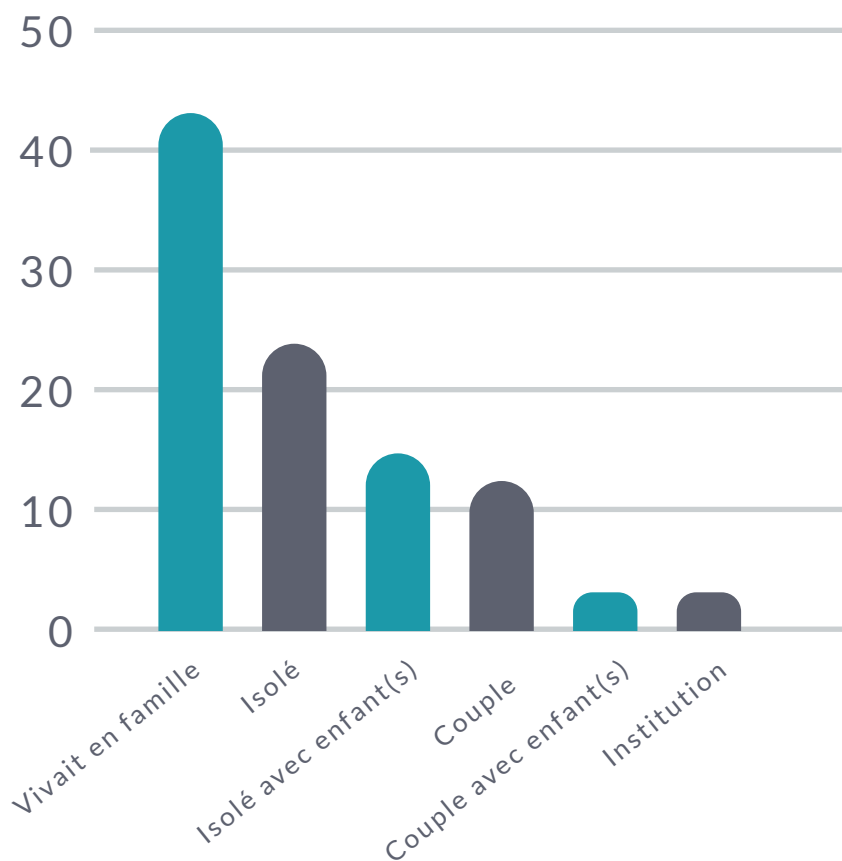
- Propre initiative ou demande spontanée
- Hôpital
- Inconnu



Situation prédominante la veille de l'accueil

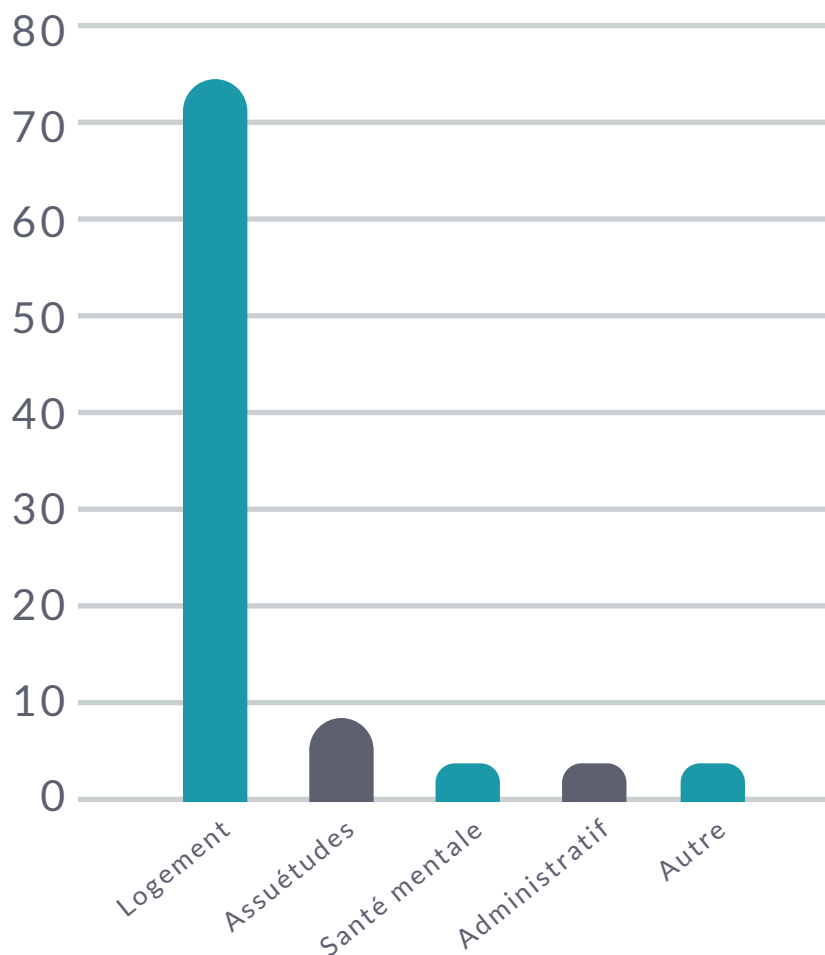
Au regard de la capacité d'accueil de la maison d'accueil La Rive – 16 places, réparties entre deux couples et quatre familles avec enfants – nous observons la répartition suivante des compositions familiales :

- 43 % des personnes vivaient en famille avant leur arrivée à La Rive ;
- 24 % sont des personnes isolées ;
- 15 % sont des personnes isolées avec enfants ;
- 12 % vivaient en couple la veille de leur accueil ;
- 3 % vivaient en couple avec enfants ;
- 3 % proviennent d'autres institutions.



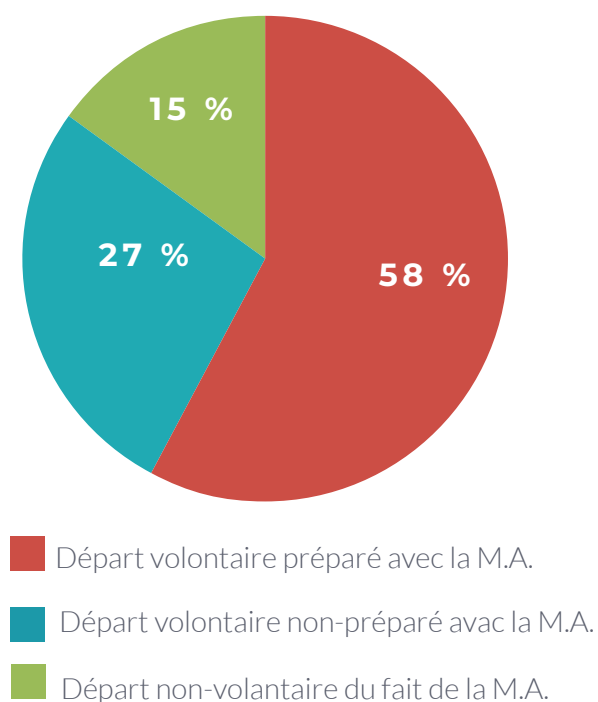
Motifs d'entrée en maison d'accueil

Les raisons principales d'entrée en maison d'accueil sont liées à une perte de logement, qui concerne 75,60 % des personnes hébergées. Les problématiques d'assuétudes et de mode de vie représentent 9,76 % des situations. Par ailleurs, des difficultés de santé mentale compromettent le maintien dans un logement pour 4,88 % des personnes accueillies.



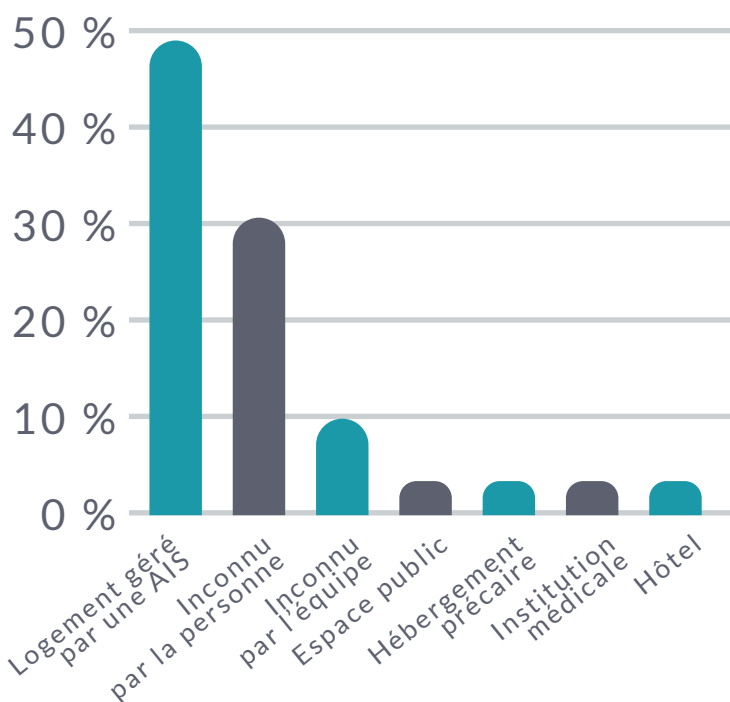
Motifs de sortie

Comme l'indique le graphique, le principal motif de sortie est le départ volontaire préparé avec la maison d'accueil (58 %), notamment dans le cadre d'une mise en logement ou d'une orientation vers une autre structure. On observe également 27 % de départs volontaires non préparés, tels qu'un retour en famille ou un départ à l'étranger. Enfin, 15 % des sorties sont des départs non volontaires liés à une décision de la maison d'accueil, par exemple en cas d'exclusion ou de difficultés particulières rendant la prise en charge impossible.



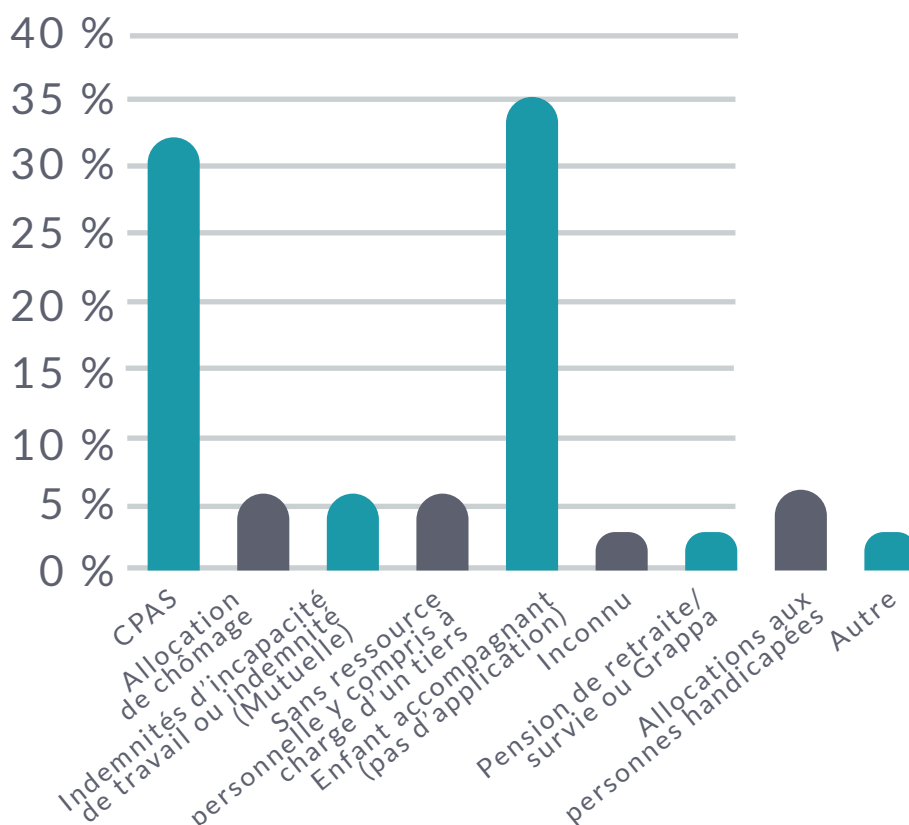
Destination à la sortie

Les destinations à la sortie se concentrent très majoritairement vers le logement, avec une prédominance du logement via AIS et, dans une moindre mesure, du logement privé. Ces résultats confirment la capacité de La Rive à transformer l'accueil vers une sortie vers le logement durables, notamment grâce à des partenariats AIS.



Situation financière à la sortie

À la sortie, la situation financière repose majoritairement sur les allocations sociales : près d'un tiers des personnes bénéficient d'une aide CPAS, tandis que les revenus de remplacement (chômage, indemnités, pension, ...) représentent des parts complémentaires.



STATISTIQUES DIVERSES POUR LA MAISON D'ACCUEIL LA RIVE

	2024	2025
Nombre de séjours pendant la période	33	53
Nombre d'hommes de + de 18 ans	13	29
Nombre de femmes de + de 18 ans	7	9
Nombre d'hommes de - de 18 ans	7	7
Nombre de femmes de - de 18 ans	8	8
Nombres d'isolés	12	26
Nombre de familles	7	9
Nombre de familles avec un enfant	2	4
Nombre de familles avec deux enfants	2	1
Nombre de familles avec trois enfants	1	3
Nombre de familles avec quatre enfants	2	1



CONCLUSION

L'année 2025 s'inscrit pleinement dans la **dynamique de consolidation et de renforcement** décrite en introduction de ce rapport. Dans un contexte social marqué par la complexification des situations de précarité et par des difficultés persistantes d'accès au logement, **La Rive** est restée pleinement engagée dans sa mission d'accueil, de soutien et d'accompagnement, en veillant à proposer des réponses adaptées, respectueuses et centrées sur les besoins spécifiques des personnes et des familles accueillies.

L'arrivée d'une **nouvelle coordination** a constitué un moment structurant pour le service. Elle a permis d'assurer la continuité du travail engagé tout en favorisant une réflexion approfondie sur les pratiques professionnelles, la cohérence des interventions et le soutien des équipes, dans un environnement de plus en plus exigeant.

Au cours de l'année, l'équipe s'est investie dans l'élaboration de nouveaux horaires ainsi que dans le travail autour du référentiel, qui est l'outil servant à expliquer le travail social mis en place à La Rive.

Ces démarches visaient à instaurer une plus grande équité tout en permettant d'être au plus près des besoins du public accueilli. Cette évolution organisationnelle a contribué à renforcer la lisibilité du projet institutionnel et la qualité de l'accompagnement proposé.

En 2025, d'importants investissements ont été réalisés au sein du bâtiment du 63, dédié à l'accueil des familles. Ces travaux ont porté sur le remplacement des châssis, l'amélioration de l'isolation et la réfection du toit, dans le cadre d'un projet soutenu par le *Fonds Impact Together*³. Ces interventions constituent un levier essentiel pour garantir un accueil digne, sécurisant et adapté aux besoins des familles.

3 - Ce chantier est financé en grande partie par le **Fonds Impact Together** (Fondation Roi Baudouin).

Ces travaux ont nécessité une organisation interne renforcée ainsi qu'une vigilance accrue afin d'assurer la continuité de l'accompagnement proposé aux familles. Une articulation étroite a été mise en place entre le cadre matériel, l'accompagnement psychosocial des personnes hébergées. Durant la rénovation de l'immeuble, la moitié des familles ont pu être maintenues dans les lieux. Pour les deux autres familles, il a été nécessaire d'activer une collaboration importante avec les différents partenaires. L'objectif était d'éviter toute mise à la rue de ces familles : l'une d'elles a pu bénéficier d'un logement via une Agence Immobilière Sociale (AIS), tandis que l'autre a été hébergée temporairement dans son réseau et a pu revenir à La Rive après la fin des travaux.

Tout au long de l'année, de **nombreux temps institutionnels, collectifs et partenariaux** ont rythmé la vie de la maison d'accueil. Le développement du **projet collectif**, enrichi par des activités concrètes et des espaces de participation structurés, a favorisé le lien social, la responsabilisation et le vivre ensemble. Les résultats observés confirment le rôle central du collectif comme levier d'autonomie, d'estime de soi et de reconstruction personnelle.

L'année 2025 a également confirmé l'importance du **travail en réseau et de la collaboration transversale** entre les différents services de l'ASBL Source. Les synergies développées entre **La Rive, SOLIA et La Rencontre**, ainsi que les partenariats externes autour de l'accès au logement, de la santé et du soutien psychosocial, ont contribué à renforcer la cohérence des parcours et la continuité de l'accompagnement. La structuration des dispositifs de **post-hébergement** et de **logement accompagné** s'est révélée déterminante pour sécuriser les sorties de l'hébergement et favoriser une stabilisation durable des situations résidentielles.

Par ailleurs, l'investissement constant dans la **formation continue et la supervision des équipes** a permis de soutenir les professionnels face à la complexité croissante des situations rencontrées, de prévenir les risques d'usure professionnelle et de consolider des pratiques communes fondées sur les valeurs institutionnelles.

Dans la continuité des dynamiques engagées en 2024 et consolidées en 2025, l'année **2026** s'inscrira dans une perspective de **poursuite et d'approfondissement**. Les priorités porteront notamment sur le renforcement du travail transversal entre les services, la consolidation des dispositifs post hébergement et logement accompagné, l'adaptation continue des pratiques aux réalités du public accueilli et la poursuite des investissements garantissant un cadre d'accueil de qualité.

À travers ce rapport, il apparaît clairement que la mobilisation de l'équipe, combinée à un cadre institutionnel structurant et à un réseau de partenaires engagés, permet à La Rive de répondre avec cohérence et professionnalisme aux défis actuels. La maison d'accueil abordera l'année 2026 avec la volonté de **consolider les acquis, de renforcer la qualité de l'accompagnement** et de continuer à construire, avec chaque personne accompagnée, des trajectoires de vie plus sécurisées, durables et porteuses de sens.



Source^{asbl}

SITE INTERNET

www.sourceasbl.be

ADRESSE

Rue de la Senne 78,
1000 Bruxelles

CONTACT

Tel : 02/512 71 75
email : info@sourceasbl.be
